cabinet amexco

AUDIT | CONSEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2019

ASSOCIATION ITEC
25/27 Traverse du Barri
06 650 Valbonne

cabinet amexco

AUDIT | CONSEIL

ITEC

ASSOCIATION

Siège social : 25/27 Traverse du Barri

06 650 Valbonne

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2019

A l'assemblée générale de l'association ITEC,

I- Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons réalisé l'audit des comptes annuels de l'association ITEC relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, que vous trouverez joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ITEC à la fin de cet exercice.

Cabinet AMEXCO – 16 Chemin de Camperousse, les Cyclades bat A, 06 130 GRASSE
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau Régional de l'ordre des experts comptables de Marseille
Et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence
SARL au capital de 1.000 € – SIRET 522.665.157.00015 – APE 6920Z

II- Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons réalisé notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont détaillées dans un paragraphe en fin du présent rapport.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

b) Indépendance

Notre mission d'audit a été effectuée dans le respect des règles d'indépendance applicables à notre profession, sur la période du 1er Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, étant précisé que nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- Justification des appréciations

Conformément aux articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatifs à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement de professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Il sera noté que ces appréciations s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques imposées par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Cabinet AMEXCO – 16 Chemin de Camperousse, les Cyclades bat A, 06 130 GRASSE
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau Régional de l'ordre des experts comptables de Marseille
Et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence
SARL au capital de 1.000 € – SIRET 522.665.157.00015 – APE 6920Z

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il est rappelé que la direction doit établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il revient à la direction d'évaluer la capacité de l'association ITEC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Il incombe au comité de direction de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il vous est précisé qu'il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans ce sens l'article L.823-10-1 du Code de commerce précise que notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous exerçons tout au long de celui-ci notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillons des éléments que nous estimons suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une

Cabinet AMEXCO – 16 Chemin de Camperousse, les Cyclades bat A, 06 130 GRASSE
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau Régional de l'ordre des experts comptables de Marseille
Et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence
SARL au capital de 1.000 € – SIRET 522.665.157.00015 – APE 6920Z

anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- nous apprécions le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous attirons l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, nous formulons une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à GRASSE, le 28 Août 2020

Le Commissaire aux comptes
CABINET AMEXCO,
Monsieur Sergio ANDRADE MARQUES

Membre de la Compagnie Régionale d'Aix en Provence

Cabinet AMEXCO – 16 Chemin de Camperousse, les Cyclades bat A, 06 130 GRASSE
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau Régional de l'ordre des experts comptables de Marseille
Et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence
SARL au capital de 1.000 € – SIRET 522.665.157.00015 – APE 6920Z

ETATS FINANCIERS 31/12/2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etats de synthèse des comptes

ITEC

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	27 500		27 500	27 500
Constructions	82 500	6 192	76 308	79 443
Installations techniques, matériel et outilla	18 540	5 076	13 464	14 836
Autres immobilisations corporelles	80 966	42 534	38 432	16 174
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				153
Prêts	1 000		1 000	
Autres immobilisations financières	14 324		14 324	16 430
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	224 830	53 801	171 029	154 536
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	499 792		499 792	222 927
Fournisseurs débiteurs	821		821	4 733
Personnel	209		209	
Etat, Impôts sur les bénéfices				37 355
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	18 000		18 000	22 050
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	410 429		410 429	534 874
Charges constatées d'avance	4 868		4 868	869
TOTAL ACTIF CIRCULANT	934 120		934 120	822 808
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**1 158 949**	**53 801**	**1 105 149**	**977 344**

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	106 498	106 498
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	741 457	734 479
Résultat de l'exercice	**55 462**	**6 978**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**903 416**	**847 954**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	38 707	38 707
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**38 707**	**38 707**
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 343	19 763
Personnel	**61 481**	**29 361**
Organismes sociaux	**45 158**	**38 594**
Etat, Impôts sur les bénéfices	**10 088**	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	**2 312**	**1 488**
Dettes fiscales et sociales	119 039	69 443
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	18 601	1 477
Produits constatés d'avance	1 043	
TOTAL DETTES	**163 026**	**90 683**
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**1 105 149**	**977 344**

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Production vendue	820 858	100,00	616 390	100,00	204 468	33,17
Subventions d'exploitation	105 413	12,84	113 899	18,48	-8 486	-7,45
Autres produits	16 356	1,99	19 368	3,14	-3 013	-15,55
Total	**942 627**	**114,83**	**749 658**	**121,62**	**192 970**	**25,74**
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes	266 538	32,47	223 705	36,29	42 833	19,15
Total	**266 538**	**32,47**	**223 705**	**36,29**	**42 833**	**19,15**
MARGE SUR M/SES & MAT	**676 089**	**82,36**	**525 953**	**85,33**	**150 137**	**28,55**
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	22 809	2,78	18 459	2,99	4 350	23,56
Salaires et Traitements	456 489	55,61	383 332	62,19	73 157	19,08
Charges sociales	130 793	15,93	118 467	19,22	12 326	10,40
Amortissements et provisions	7 873	0,96	5 692	0,92	2 181	38,33
Autres charges	6		71	0,01	-65	-91,46
Total	**617 970**	**75,28**	**526 021**	**85,34**	**91 949**	**17,48**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**58 119**	**7,08**	**-68**	**-0,01**	**58 188**	**NS**
Produits financiers	9 627	1,17	7 294	1,18	2 333	31,98
Charges financières	245	0,03	228	0,04	17	7,51
Résultat financier	**9 382**	**1,14**	**7 066**	**1,15**	**2 316**	**32,77**
RESULTAT COURANT	**67 501**	**8,22**	**6 998**	**1,14**	**60 503**	**864,64**
Charges exceptionnelles	1 951	0,24	20		1 931	NS
Résultat exceptionnel	**-1 951**	**-0,24**	**-20**		**-1 931**	**NS**
Impôts sur les bénéfices	10 088	1,23			10 088	
RESULTAT DE L'EXERCICE	**55 462**	**6,76**	**6 978**	**1,13**	**48 484**	**694,86**

ETATS FINANCIERS 31/12/2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe

ITEC

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS ITEC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 1 105 149 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 55 462 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/06/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :
  Durée de vie = 3 ans
* Constructions : 10 à 50 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

Règles et méthodes comptables

* Matériel informatique : 3 à 4 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	27 500			27 500
- Constructions sur sol propre	49 500			49 500
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	33 000			33 000
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	18 540			18 540
- Installations générales, agencements aménagements divers	18 429	25 624		44 053
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	44 211		7 299	36 912
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**191 181**	**25 624**	**7 299**	**209 506**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	153		153	
- Prêts et autres immobilisations financières	16 430	7 804	8 910	15 324
Immobilisations financières	**16 582**	**7 804**	**9 062**	**15 324**
ACTIF IMMOBILISE	**207 763**	**33 428**	**16 361**	**224 830**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		25 624	7 804	33 428
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**25 624**	**7 804**	**33 428**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		7 299	9 062	16 361
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**7 299**	**9 062**	**16 361**

Immobilisations corporelles

L'Association ITEC a reçu en 2018 en donation de l'Association La Moutonne, un local professionnel situé à Grasse, 28 Avenue Mathias Duval, pour une valeur de 110.000€ telle qu'elle ressort de l'acte notarié.
En contrepartie, l'Association ITEC s'est engagée à reprendre à son compte le remboursement de l'emprunt attaché à ce bien immobilier, soit 8.055,45€, entièrement remboursé en 2018; ainsi qu'une somme déposée en tant que fonds de garantie auprès de la banque préteuse d'un montant de 553,05€.
La contrepartie de ces opérations liées à la donation a été enregistrée au passif de l'Association ITEC au compte "102500", pour un montant total de 102.497,60€.

Le bien immoblier a fait l'objet d'une décomposition et d'un amortissement ainsi qu'il suit:
1) terrain = 25%, soit 27.500€ et non amortissable
2) construction = 75%, soit 82.500€ amortissable et décomposée en :
-gros oeuvre = 40%, amortissable sur 50 ans
-façade = 20%, amortissable sur 30 ans
-équipements = 20%, amortissable sur 20 ans
-agencements = 20%, amortissable sur 15 ans.

Notes sur le bilan

Composants

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée aux immobilisations suivantes :

	Valeur Brute	Utilisation ou Taux d'amortissement	Mode d'amortissement
GROS OEUVRE	33 000	Mois	
FACADE	16 500	Mois	
EQUIPEMENT	16 500	Mois	
AGENCEMENTS	16 500	Mois	
TOTAL	**82 500**		

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	1 180	1 210		2 390
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 877	1 925		3 802
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 704	1 372		5 076
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 517	2 875		6 392
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	42 949	492	7 299	36 142
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**53 227**	**7 873**	**7 299**	**53 801**
ACTIF IMMOBILISE	**53 227**	**7 873**	**7 299**	**53 801**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 539 015 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 000	1 000	
Autres	14 324		14 324
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	499 792	499 792	
Autres	19 030	19 030	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 868	4 868	
Total	**539 015**	**524 691**	**14 324**
Prêts accordés en cours d'exercice	1 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients Factures à étab	393 424
Fournis. avoirs à recevoir	46
Organismes soc. Produits	209
Intérêts courus à recevoir	2 384
Total	**396 063**

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	38 707				38 707
Total	**38 707**				**38 707**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 163 026 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 343	24 343		
Dettes fiscales et sociales	119 039	119 039		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	18 601	18 601		
Produits constatés d'avance	1 043	1 043		
Total	**163 026**	**163 026**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournis.FNP	15 395
Dettes prov.C.Payés	22 040
Autres charges à payer	30 470
NDF REYNAUD	269
NDF MAMAN	509
NDF RAWLINSON	157
NDF SILVESTRI	117
NDF SANTORO	986
NF JOUDON	132
NDF COTTEBRUNE	385
NDF PEHLIVANOVA	598
NDF DURAND	38
NDF LANTERMINO	1 488
NDF ISOARDI	1 017
NDF SCHMIDLIN	321
NDF CALAUTTI	330
NDF ELLENA	264
NDF COLISSON	359
NDF NEBBULA	540
NDF CUREAU	551
NDF BOTTEX	284
Ch.soc./C.P.	9 290
Org. soc. Charges à Payer	15 168
Etat Charges à payer	257
Divers Charges à payer	601
Total	**101 576**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges const.d av.	4 868		
Total	**4 868**		

Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
POLE EMPLOI - TIT PROF D'AVANCE	1 043		
Total	**1 043**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 6 819 Euro
Honoraire des autres services : 0 Euro

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.
Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs ;
  - o La dépréciation des créances clients ;
  - o La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ;
  - o La dépréciation des stocks ;
  - o Les impôts différés actifs ;
  - o L'estimation des passifs ;
  - o Les pertes d'exploitation future ;
- Le chiffre d'affaires ;
- Les « covenants » bancaires ;
- Le coût du chômage partiel.

Eléments significatifs au 31 12 19

Eléments significatifs : Subvention de fonctionnement

Règles et méthodes comptables

1) L'Association perçoit des subventions de fonctionnement.
Conformément à la réglementation comptable applicable en la matière, les subventions ou parties de subventions affectées :

* à l'exercice en cours sont enregistrées en produits, aux comptes 741 ;
* à des exercices futurs sont enregistrées en produits constatés d'avance, au compte 487.

2) A la clôture de l'exercice, la quote-part éventuelle des subventions ou parties de subvention affectées à l'exercice qui n'aurait pas entièrement été utilisée est :

* ou bien constatée en dettes, au compte 467
* ou bien constatée en fonds dédiés, au compte 194, à condition que l'Association ait pris l'engagement accepté par le financeur d'utiliser le reliquat sur les exercices futurs. L'affectation en fonds dédiés est enregistrée par le débit du compte de charge d'exploitation 689, et la reprise par le crédit du compte de produit d'exploitation 789.
  Au 31/12/2019, il n'y a pas de sommes inscrites en fonds dédiés.

3) Subventions d'investissement :

L'Association ITEC a perçu en 2012 du Conseil Régional une subvention d'investissement de 4 000€ pour l'acquisition de matériels informatiques.
Ces acquisitions ont eu lieu en 2012.

Le renouvellement des investissements incombant à l'Association, la subvention a été enregistrée au compte « 102 600 – Subvention d'investissement renouvelable».